

## Une ingénierie financière innovante pour clients exigeants

Lancé en janvier dernier, "Patrimoine", un multisupport conçu par JP Morgan Fleming, présente l'originalité d'offrir cinq mandats. Cette offre libère ainsi le CGPI de bon nombre de soucis. Présentation du produit.

**Q** U'EST-CE qui vous manque ? » et « Que souhaiteriez-vous avoir comme produit à proposer ? » C'est en analysant les réponses à ces questions posées à des conseillers indépendants que JP Morgan Fleming a élaboré ce nouveau multisupport Patrimoine, qui propose soit une gestion sous mandats, soit une gestion libre.

### Une approche plus ou moins risquée

Les mandats correspondent à une approche plus ou moins risquée et acceptée par le client.

Les appellations de chaque mandat correspondent à la fourchette mini/maxi de performance annuelle attendue et comprise entre un mini et un maxi :

- patrimoine 3/8 : entre - 3 % et + 8 % ;
- patrimoine 6/15 : entre - 6 % et + 15 % ;
- patrimoine 10/25 : entre - 10 % et + 25 % ;
- patrimoine 15/40 : entre - 15 % et + 40 % ;
- patrimoine 25/65 : entre - 25 % et + 65 % .

Il s'agit, bien entendu, d'objectifs de performance, la baisse maximale peut être dépassée et ne fait pas l'objet de garantie.

Comment est fabriquée la

gestion des mandats ? Parmi un horizon de 786 fonds de cinq sociétés de gestion (BNP Paribas, ING Investment Management, Invesco, Merrill Lynch, JP Morgan Fleming) représentant 2 584 gérants et analystes, le travail de sélection des fonds et d'allocation d'actifs est exercé par Expert Timing Systems International et la gestion est confiée à la Compagnie de trésorerie Benjamin de Rothschild (branche genevoise de la famille Rothschild). Selon Françoise Proust, directeur du développement de JP Morgan Fleming, « c'est une offre qui correspond à la demande actuelle des investisseurs, échaudés par les baisses des marchés en 2000/2002 ».

### Des caractéristiques techniques spécifiques

La gestion libre est composée d'une offre de 35 fonds de 25 promoteurs sélectionnés, avec comme critères :

- 100 M€ mini sous gestion ;
- 3 ans d'existence minimale ;
- croisement des étoiles Morningstar et Standard and Poor's ;
- pondération des performances sur la durée.

Tous les fonds sont coordonnés et il n'y a pas de gestion alternative.

Le minimum investi sur

chaque support est de 5 000 €, les arbitrages sont possibles à compter de 12 000 € et ils coûtent 1 % maximum avec un minimum de frais de 120 €. Pour accéder à Patrimoine, il faut investir 50 000 €.

Le minimum de versement sur chaque mandat est de 40 000 €. Il est possible de cumuler les mandats, ce qui permet de bénéficier de différents horizons, par exemple, le mandat 3/8 correspondrait à une durée courte, tandis que le mandat 25/65 correspondrait à une durée longue. Les frais de gestion sont de 0,98 % par an. Dans le cadre des mandats sont prélevés des frais fixes (0,60 à 1,50 %) plus des frais variables selon le mandat. Pour le mandat 15/40 la partie variable est ainsi de 15 % HT de la sur-performance obtenue et le rendement d'Euribor 1 an. Les versements libres complémentaires sont de 10 000 € au minimum et les versements libres programmés de 12 000 € quelle que soit leur périodicité. Les frais sur versements sont plafonnés à 5 % (incompressibles : 0,25 %), s'y ajoutent des frais d'adhésion de 50 € une fois pour toutes permettant de faire vivre l'association chargée de veiller à la qualité du contrat et à son amélioration. En effet, Patrimoine est un contrat où la gouvernance a sa place. Un comité des sages est aussi là pour veiller à la gestion et aux supports. « On va demander aux gérants de venir s'exprimer chaque année devant ce comité »,

### Patrimoine

#### POINTS FORTS

- 1 • Le choix entre cinq mandats de gestion dont les objectifs sont clairement affichés.
- 2 • Un contrat évolutif, tant en termes de gestion financière que de qualité.

#### POINTS FAIBLES

- 1 • Ticket d'entrée élevé (50 000 €).
- 2 • Montant minimum prohibitif (150 000 €) pour bénéficier des retraits partiels programmés.

#### NOTRE AVIS

"Patrimoine" est un contrat qui répond à la demande d'une clientèle haut de gamme souhaitant soit se décharger de la gestion, soit gérer directement en s'appuyant sur des fonds de qualité.

Il apporte une bonne souplesse en cas de besoins de trésorerie.

Contact pour les partenaires intéressés :

Véronique Chanteloup  
Directeur du partenariat externe  
Tél : 01 44 21 70 00

précise Françoise Proust. Le reporting écrit est trimestriel. En outre, le contrat offre une possibilité de compte bancaire séparé auprès de la Banque Financière Cardif (BFC) et un prêt à hauteur de 60 % de la valeur du contrat à un coût d'Euribor 3 mois + 1,50 %. Les avances sont également possibles, ainsi que les retraits partiels ou totaux. Les documents de présentation et de vente du contrat sont complets et simples. ■